Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-356 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
13 rue des Tamaris
Pour livrer du béton

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de : **SARL JTL ET FILS**
27 RUE DES CHAMBAUDES
17940 RIEVEDOUX PLAGE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,
Considérant que pour livrer du béton, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 13 rue des Tamaris.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Le mercredi 24 septembre 2025 de 13h00 à 18h00
La circulation se fera en demi chaussée 13 rue des Tamaris pour livrer du béton par l'entreprise « SARL JTL ET FILS ». Le stationnement pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « SARL JTL ET FILS » aux riverains du secteur concerné par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « SARL JTL ET FILS ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- SARL JTL ET FILS.

Fait à La Flotte, le 16 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

MAIRIE de LA FLOTTE 17630